



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/142/NUM

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

OBJET : NUMÉRIQUE
PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables - Adhésion de la Commune à l'Association
Villes Internet.

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Michel CHIOCCA.

Absents : Didier LORENZINI ; Jeanine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Emma FORCONI ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Jeanine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Stéphanie PAPI ; Jean-Yves CASTELLI à Michel GIRASCHI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La transformation numérique constitue désormais un enjeu transversal de l'action publique locale. Elle concerne à la fois la modernisation et l'efficacité des services publics, la relation aux usagers, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, la maîtrise et la valorisation des données, la sobriété des dispositifs ainsi que la prévention des risques liés aux usages numériques.

La Commune de Portivechju s'est engagée depuis plusieurs années dans cette transformation, notamment à travers le développement de nouveaux services numériques et la mise en œuvre du programme Lià - Territoire intelligent et durable, qui vise à renforcer la capacité de la collectivité à piloter ses politiques publiques par la donnée et à développer de nouveaux outils au service du territoire.

Dans cette continuité, il est proposé que la Commune adhère à l'Association Villes Internet, réseau national de collectivités consacré au développement d'un numérique citoyen, souverain, éthique et inclusif. L'association accompagne les collectivités dans la définition, la mise en œuvre et la valorisation de leurs politiques publiques numériques et favorise le partage d'expériences entre territoires.

Cette adhésion permettra notamment à la Commune :

- d'intégrer un réseau national de collectivités et de bénéficier de retours d'expérience sur les politiques numériques locales ;
- d'accéder à une veille et à des ressources permettant d'identifier et de comparer les initiatives conduites par d'autres territoires ;
- de disposer d'outils d'auto-évaluation permettant de dresser un état des lieux transversal de la politique numérique communale ;
- d'accompagner l'acculturation des élus et des agents aux enjeux du numérique ;
- de mieux identifier et valoriser les services numériques proposés aux habitants et les projets conduits par les différents services municipaux ;
- de structurer progressivement une stratégie numérique communale intégrant notamment l'égalité d'accès aux services publics, la transition écologique, la participation citoyenne, l'efficacité administrative et la prévention des risques numériques.

L'un des principaux intérêts de cette démarche réside dans l'utilisation de la plateforme ATLAAS, qui recense les initiatives numériques des collectivités et permet à chacune d'y référencer ses propres actions. Ce travail doit permettre à Portivechju de disposer d'une vision consolidée des projets numériques déjà conduits au sein des différentes politiques publiques communales, au-delà des seuls projets à dominante technique.

L'adhésion ouvre également la possibilité pour la Commune de participer au Label national Territoires, Villes et Villages Internet, permettant de faire reconnaître et de valoriser à l'échelle nationale les initiatives numériques locales. L'objectif n'est toutefois pas de limiter la démarche à l'obtention d'un label : le référencement constitue avant tout l'occasion de mettre en cohérence les différentes actions numériques communales et d'en apprécier la contribution aux politiques publiques et aux services rendus aux habitants. L'Association Villes Internet propose par ailleurs un cursus d'acculturation destiné aux élus et collaborateurs autour de trois dimensions complémentaires : la connaissance de l'écosystème numérique du territoire, l'identification de ses principaux enjeux et la construction du projet numérique de la collectivité.

L'adhésion à l'association est calculée sur la base de 0,07 € par habitant. Pour la Commune, sur une base de 11 709 habitants, la cotisation proposée pour l'année 2026 s'élève à 819,63 €, sans TVA. Pour les exercices suivants, le montant de la cotisation annuelle, déterminé selon les modalités tarifaires en vigueur de l'association, sera acquitté sur les crédits inscrits au budget communal.

Au regard du faible coût de l'adhésion et des outils mis à disposition, cette démarche constitue une opportunité de poursuivre le travail engagé par la Commune en matière de transformation numérique, tout en inscrivant dans un réseau national de collectivités et dans une approche davantage structurée autour des usages, des services publics et des besoins des citoyens.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 04 septembre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'adhésion de la Commune à l'Association Villes Internet.

ARTICLE 2 : d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante, fixée pour 2026 à 819,63 €.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion et à signer tout document y afférent.

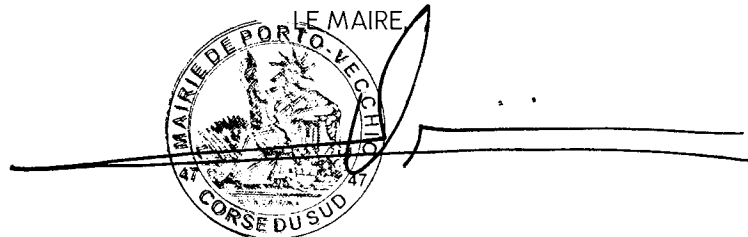
ARTICLE 4 : Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

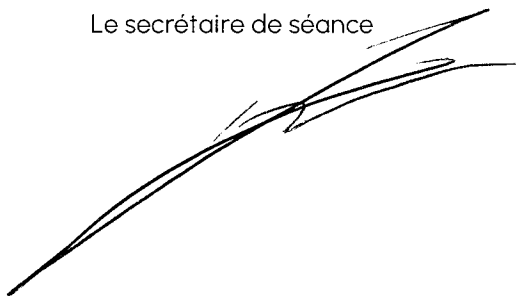
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive, somewhat abstract shape.